



ASC JUDO

DOSSIER D'INSCRIPTION

2023 - 2024

B O V E S



DOSSIER D'INSCRIPTION

SOMMAIRE

- Modalités d'inscriptionp.3
- Plaque horairesp.4
- Aides au financementp.5 - 6
- Règlement intérieurp.7
- Code moralp.8
- Offre kimono clubp.9
- Information Mécénatp.10
- Formulaire d'inscriptionp.11
- Questionnaire de santép.12



MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Pour procéder à votre inscription pour la saison 2023-2024,
il est impératif de nous remettre un dossier complet,
comprenant les éléments suivants :**

- Formulaire d'inscription complété
- Questionnaire de santé rempli ou certificat médical
(voir Article 3 du règlement intérieur)
- Règlement de la cotisation et de la licence
(montant indiqué en page 4)
- Pièces justificatives pour les aides au financement
(pour les familles éligibles page 5-6)

BON À SAVOIR

**Le club accepte diverses aides financières,
elles sont résumées en page 5 - 6.**

**2 séances d'essais offertes
pour les nouveaux adhérents !**



COTISATIONS ET LICENCES ANNUELLES

ADHÉRENTS	COTISATIONS*	LICENCES	TOTAL**
Éveil Judo (4 à 6 ans)	110€	41€	151€
Judo Enfant	155€	41€	196€

*Ce montant correspond à la cotisation annuelle de septembre à juin, versée au club. Une remise de 10 % est consentie aux familles inscrivant plusieurs enfants **Possibilité de régler en 3 fois.

HORAIRES DES COURS

ÉVEIL JUDO (4 à 5 ans)

JOURS	HORAIRES	ENTRAINEURS
Samedi	de 9h30 à 10h15	Anthony

JUDO ENFANT

ÂGES	JOURS	HORAIRES	ENTRAINEURS
2016 - 2017	Mercredi	14h00 à 15h00	Anthony
	Samedi	10h15 à 11h15	
2015 et avant	Mercredi	15h00 à 16h00	
	Samedi	11h15 à 12h15	

Pour tout renseignement, s'adresser auprès de l'entraîneur aux heures ci-dessus. Des arrangements sont possibles dès lors que des enfants d'une même famille mais d'une catégorie d'âge différentes seront inscrits.



AIDES AU FINANCEMENT

(selon éligibilité)



Permet de se faire subventionner 50€ pour la pratique sportive des enfants.

Conditions à remplir :

- Enfants de 6 à 17 ans révolus et bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (nés entre le 16/09/2005 et le 31/12/2017)
- Ou personnes nées entre le 01/06/2003 et le 31/12/2017 et bénéficiaires de l'AEEH.
- Ou personnes nées entre le 16/09/1992 et le 31/12/2007 et bénéficiaires de l'AAH.
- Ou étudiants âgés jusqu'à 28 ans révolus, qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Pièces à fournir :

- ❑ **Le code unique Pass'Sport** reçu par mail dernière semaine d'août 2023 aux jeunes et aux familles éligibles, par le ministère des Sports.



Permet de se faire subventionner 30€ pour la pratique sportive des enfants.

Conditions à remplir :

- Réservé aux familles touchant l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- Enfant de 6 à 18 ans.
- Être domicilié dans une commune d'Amiens Métropole.
- Inscription avant le 31 Octobre 2023.

Pièces à fournir :

- ❑ L'attestation d'ayant droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire, ARS versée par la CAF **en août 2023. Avec obligatoirement le nom de l'enfant concerné** sur le document.
- ❑ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, gaz, téléphone ou quittance de loyer). **Adresse identique au document CAF.**



AIDES AU FINANCEMENT

(selon éligibilité)



Permet de se faire subventionner 30€ pour la pratique sportive des enfants.

Conditions à remplir :

- Pour tous les collégiens des établissements publics et privés de la Somme.
- Les élèves de 4e, 3e et 3e prépa-métiers scolarisés dans l'enseignement professionnel technique ou agricole dans la Somme.
- Les enfants âgés de 10 à 15 ans accueillis en Instituts médico-éducatifs (IME) et Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) de la Somme.
- Les collégiens domiciliés dans la Somme et scolarisés hors département.

Pièces à fournir :

- Les chèques dédiés à la pratique d'une activité sportive.
- Six chèques de 5€.



Paiement de la licence et de la cotisation à l'aide des coupons sport.

Conditions à remplir :

- Coupon en cours de validité.
- Non cumulable avec les réductions famille.

Pièces à fournir :

- Les coupons dédiés à la pratique d'une activité sportive.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : RESPECT ET ÉTHIQUE

- 1.1. Respect des membres : Chaque membre du club de judo doit traiter les autres membres avec respect, courtoisie et considération, en favorisant un environnement d'entraide et de prospérité mutuelle.
- 1.2. Respect des entraîneurs : Les adhérents doivent respecter les encadrants et suivre leurs directives lors des cours et activités du club. Ils doivent adopter un comportement respectueux, calme et attentif pendant les cours, en évitant toute distraction.
- 1.3. Respect des règles : Les membres s'engagent à respecter les règles énoncées dans ce règlement ainsi que les principes fondamentaux du judo.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE ET SÉCURITÉ

- 2.1. Ponctualité : Les membres sont tenus d'arriver à l'heure aux cours et aux événements du club.
- 2.2. Tenue : Une tenue de judo propre et en bon état est obligatoire pendant les séances d'entraînement. Les cheveux longs doivent être attachés de manière appropriée, sans objet métallique.
- 2.3. Hygiène : Les membres doivent maintenir une bonne hygiène corporelle et s'assurer que leurs ongles soient courts pour éviter tout risque de blessure.
- 2.4. Le déplacement à l'extérieur des tatamis doit impérativement se faire chaussé, l'utilisation de zooris, tongs ou claquettes sont indispensables entre les tatamis et les vestiaires.
- 2.5. Respect des consignes : Les consignes de sécurité données par les enseignants doivent être scrupuleusement suivies pour éviter tout accident.

ARTICLE 3 : ADHÉSION AU CLUB

- 3.1. Questionnaire de santé : Pour les mineurs, la présentation d'un certificat médical n'est plus requise pour obtenir ou renouveler une licence au sein d'une fédération sportive ni pour s'inscrire à une compétition sportive organisée par une fédération, à condition que toutes les réponses au questionnaire de santé soient négatives.
- 3.2. Certificat médical : pour les majeurs et les mineurs pour lesquels des réponses positives apparaissent dans le questionnaire de santé, il sera nécessaire de fournir un certificat médical récent, datant de moins de six mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo, y compris en compétition.
- 3.3. Frais d'inscriptions : Ils comprennent la licence fédérale et la cotisation au club. La possibilité est offerte de procéder au paiement en trois tranches lorsqu'il s'agit de chèques. Les paiements en espèces sont également acceptés, à condition qu'ils englobent la totalité des frais d'inscription.
- 3.4. Arrêt en cours de saison : Le versement de la cotisation au club, tout comme pour toute association régie par la loi 1901, traduit un acte d'adhésion conférant à chaque membre du club des droits et des devoirs. Cette relation ne doit en aucun cas être assimilée à une transaction commerciale entre un prestataire et son client, car les membres d'un club sont partie prenante d'un projet collectif circonscrit par un cadre statutaire. Il est important de souligner que le club ne peut procéder à des remboursements de cotisations ou à des réductions en cas d'arrêt prolongé ou définitif de l'activité en cours de saison.

ARTICLE 4 : ENTRAÎNEMENTS ET PARTICIPATION

- 4.1. Assiduité : Les membres sont encouragés à participer régulièrement aux séances d'entraînement pour progresser et bénéficier pleinement de l'expérience du judo.
- 4.2. Engagement : Les adhérents s'engagent à faire preuve de détermination et d'effort pendant les cours, tout en respectant leurs limites personnelles.

ARTICLE 5 : COMPÉTITIONS ET ANIMATIONS SPORTIVES

- 5.1. Participation : Les membres ayant le niveau requis, sur la base du volontariat, seront encouragés à participer aux différentes animations et compétitions organisées par le club, les OTD, et la fédération.
- 5.2. Esprit sportif : Les adhérents et leur famille doivent démontrer un esprit sportif exemplaire envers les judokas, les arbitres et les officiels lors de ces événements.

ARTICLE 6 : EXCLUSION

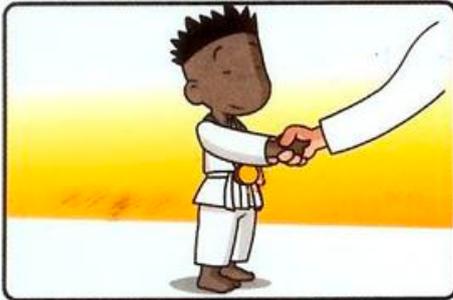
- 6.1. Comportement inapproprié : Tout comportement agressif, discriminatoire, ou irrespectueux envers les autres membres peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion du club.
- 6.2. Non-respect des règles : Le non-respect répété des règles énoncées dans ce règlement peut également entraîner des sanctions.



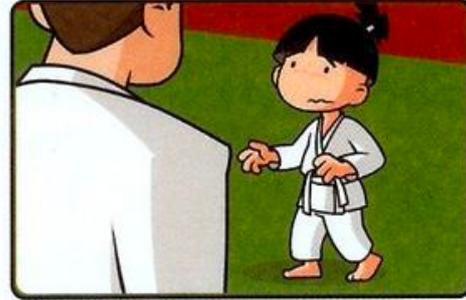
ASC JUDO

LE CODE MORAL

La modestie c'est parler de soi-même sans orgueil



Le courage c'est faire ce qui est juste



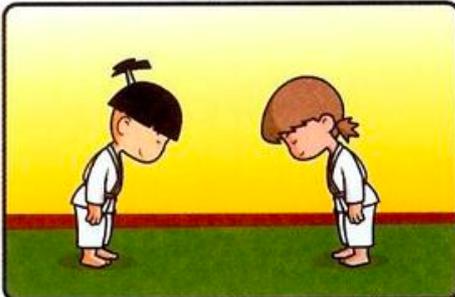
L'amitié c'est le plus pur des sentiments humains



Le contrôle de soi c'est savoir se taire lorsque monte la colère



La politesse c'est le respect d'autrui



L'honneur c'est être fidèle à la parole donnée



Le respect sans respect aucune confiance ne peut naître



La sincérité c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée





OFFRE JUDO GI PARTENAIRE



Profitez de l'inscription de votre enfant pour commander votre kimono de judo au couleur du club à un tarif préférentiel !



ADIDAS
EVOLUTIF

LE KIMONO QUI GRANDIT
AVEC VOTRE ENFANT.



**27€ OFFRE
PARTENAIRE**

TAILLES DISPONIBLES :

- 90/100 CM • 100/110 CM
- 110/120 CM • 120/130 CM
- 130/140 CM • 140/150 CM
- 150/160 CM

Kimono à commander directement au club et livré au dojo pour la reprise des entrainements ! Pour les tailles supérieures, veuillez directement vous renseigner au club.

Merci de faire deux chèques différents pour l'inscription et la commande de judogi.



SOUTENEZ LE CLUB



**Vous souhaitez vous impliquer au sein de l'association ?
N'hésitez pas à soutenir l'Amiens SC Judo
et tous nos adhérents via le mécénat.**

LES AVANTAGES FISCAUX

Les particuliers faisant des dons à notre association peuvent **bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu**. Ces réductions sont de **66% du montant du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Ex : pour un don de 100€ au club, vous bénéficierez donc d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66€, donc un coût réel de 34€ !

Les entreprises soutenant financièrement notre association sportive peuvent **bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant du don** (dans la limite de 20 000€ HT ou 0,5% de leur chiffre d'affaires HT).

Ex : pour un don de 1 000€ au club, votre entreprise bénéficie d'une réduction de 600€ d'impôt !

À QUOI SERVENT VOS DONN ?

Financement des équipements pour l'ensemble des compétiteurs
➤ coût pour le club 3 600€

Achat et remplacement du matériel vétuste
pour nos différentes sections (judo/ PPG/ taïso / baby ninja)
➤ coût pour le club 3 500€

Accompagnement de nos athlètes sur des tournois nationaux
et internationaux
➤ coût pour le club 2 000€/tournoi

Votre société souhaite s'associer à nos valeurs,
vous souhaitez renforcer votre notoriété,
contactez-nous pour un partenariat sur mesure !

Contact : Aurélien Cenci – 06 26 44 64 05



FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS SUR LE JUDOKA

NOM DU JUDOKA : PRÉNOM DU JUDOKA : G F
NÉ(E) LE :
ADRESSE : VILLE :
TÉL : M@IL :
GRADE (CEINTURE) : SECTION : COURS :

DROITS À L'IMAGE

J'accepte être, ou que mon enfant soit, photographié(e), filmé(e) : OUI NON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du club : OUI NON

CONTRAT D'ASSURANCE

En souscrivant à l'ASC Judo, j'adhère à la F.F de Judo et j'accepte la prise de licence.
Pour connaître le détail de ces garanties,
se reporter au site : <https://www.ffjudo.com/assurances>

Je suis déjà licencié(e) dans un autre club, je refuse

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Dossier complet obligatoire pour être pris en charge):

- Ce formulaire complété et signé.
- Le règlement (possibilité de régler en 3 fois par chèque).
- Le questionnaire relatif à l'état de santé ou un certificat médical indiquant aucune contre indication à la pratique du judo y compris en compétition.

RÉDUCTIONS :

- COUPON SPORT
 - ANCV COUPON SPORT
 - PASS SPORT
 - Somme Chéquier
- Pour pouvoir bénéficier d'une de ces réductions merci de nous fournir les justificatifs nécessaire.

CADRE RÉSERVÉ À L'ASC JUDO

Montant versé* :

1^{er} versement : € Mois : Chèque Espèces

2nd versement : € Mois : Chèque

3^{ème} versement : € Mois : Chèque

Questionnaire État de Santé

Certificat médical

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.					
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon			OUI	NON	
Ton âge : <input type="text"/> ans			OUI	NON	
L'année	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?				
	As-tu été opéré(e) ?				
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?				
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?				
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?				
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?				
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?				
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?				
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?				
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?				
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?				
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?				
	Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?			
		As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?			
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?					
Te sens-tu triste ou inquiet ?					
Pleures-tu plus souvent ?					
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?					
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?				
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?				
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?				
À faire remplir par les parents					
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?				
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?				
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)				

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.